

Affiché le 20-05-2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 12 mai 2022

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

▪ Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2021/46 du 07 octobre 2021 lui portant délégation.

▪ Ajout de 2 points à l'ordre du jour.

▪ Le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** la décision modificative n°01 et **DÉCIDE** de procéder aux virements de crédits budgétaires correspondants.
2. **AUTORISE** la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, incluant les actes liés aux demandes d'urbanisme, et **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.
3. **APPROUVE** le projet de convention entre la commune et l'association « Les Jardins de Monnetier » portant sur la mise à disposition d'une partie de parcelle communale sise Les Vernays Ouest et **AUTORISE** le Maire à la signer.
4. **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières du contrat d'assurance souscrit auprès de la CNP relatif à la couverture des risques statutaires.
5. **PROPOSE** 3 candidats en vue de siéger dans des instances intercommunales.
6. **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental pour la réfection du mur du cimetière.
7. **DÉCIDE** du versement des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués (reprise délibération du 07/10/2021).
8. **DÉCIDE** d'une nouvelle organisation du temps de travail du personnel du service technique avec mise en place d'un régime d'astreintes.
9. **DÉCIDE** la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet en vue du recrutement d'un cuisinier au service restauration scolaire.
10. **AUTORISE** le maire à recruter des vacataires en cas de besoin urgent pour assurer des missions ponctuelles au sein des services administratif et technique.
11. **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour assurer les missions d'entretien sanitaire des bâtiments communaux.
12. **DÉCIDE** de créer un service de police municipale en vue du recrutement d'un agent.
13. **OCTROIE** une subvention à l'association AIPE du Collège de Reignier.
14. **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec le SRB pour le passage de canalisations d'eaux usées sur des parcelles communales (chemin du Funiculaire - desserte du Téléphérique).
15. **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec le SRB pour le passage de canalisations d'eaux usées sur des parcelles communales lieu-dit Baugé (modification du réseau existant).

▪ Informations et questions diverses

L'Adjoint au Maire

...C. BAZIN.....

Par délégation.

Fait à Monnetier-Mornex le 20 mai 2022

Le Maire,

Ludovic WISZNIEWSKI

